

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jeudis

## ABONNEMENT :

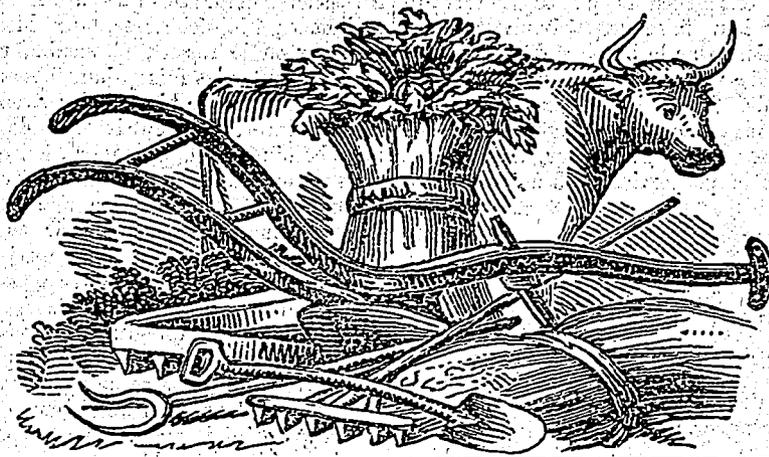
\$1.00, payée invariablement d'avance.

L'abonnement date du 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, ou 1er janvier.

On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Tout avis de cessation d'abonnement devra être donné à ce bureau, par écrit, un mois d'avance.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.



## ANNONCES :

1re insertion, 8 cts. la ligne  
2e " etc. 2 cts. "

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser spécialement aux Cultivateurs, trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité

Firmin H. Proulx, Éditeur-Propriétaire, à qui toutes lettres, réclamations, envois, etc., doivent être adressés franco

## CAUSERIE AGRICOLE

DES DIVERSES PLANTES FOURRAGÈRES PROPRES À ÊTRE CULTIVÉES SOUS LE CLIMAT DU CANADA.

### Des Graminées

#### LUZERNE CULTIVÉE.

(Suite.)

La luzerne, manquant dans notre culture, constitue un vide que l'on aurait dû combler depuis longtemps, avec cette plante on aurait pu prévenir en grande partie les désastres occasionnés par la disette de fourrage dont nous avons été témoin il y a quelques années.

Les racines profondes et pivotantes de cette plante la mettent à l'abri des inconvénients provenant des sécheresses ordinaires ; parce que, si dans ce cas la surface se dessèche et devient aride, les couches inférieures conservent toujours une humidité suffisante dont elle fait son profit, aussi son rendement ne subit-il que très-peu l'influence du manque de pluies.

La légumineuse qui nous occupe a beaucoup d'analogie avec le trèfle rouge ; son fourrage est au moins aussi abondant et aussi recherché ; mais elle a sur ce dernier l'avantage de se plaire dans des circonstances où il ne donnerait que de chétifs produits et d'être de plus longue durée, ce dernier avantage doit avoir une grande importance aux yeux du cultivateur, dans la formation d'une prairie naturelle ; dans ce cas ce qui lui faut, ce sont des plantes dont la durée est presque indéfinie ; car la prairie naturelle est toujours en dehors des successions régulières des cultures, et le cultivateur ne se décide à la retourner que lorsqu'il s'aperçoit que le rendement n'est plus profitable ; par conséquent, il est facile de comprendre que plus une plante satisfera à ces conditions, plus elle sera avantageuse ; puisque les labours et les autres travaux de cultures reviendront moins souvent, que les dépenses pour achat de graines, seront moins répétées et qu'il aura moins à craindre les insuccès des semis.

Cependant, pour obtenir de la luzerne tous les avantages qu'elle nous promet, il est nécessaire de la placer dans les meilleures conditions possibles. Ainsi, la luzerne ne réussit parfaitement que si on a soin de lui donner un sol profond, sec ou même frais, pourvu qu'il soit bien assaini. Dans les terres fortes et compactes, dans les sols légers ou meubles rendus humides par l'imperméabilité du sous-sol et surtout dans les terrains peu profonds, elle souffre et périclite bientôt.

La quantité de semence par arpent est de 14 livres lorsqu'elle est semée seule, ce qui peut très-bien se faire ; mais dans les prairies naturelles on doit toujours la mélanger avec de bonnes graminées qui ne pourront que rehausser la valeur de la prairie.

#### LUZERNE LUPULINE.

La luzerne lupuline, dite aussi simplement *lupuline*, a pour caractères : des fleurs jaunes en épis ovales, portées sur des pédoncules axillaires ; des fruits en gousses pubescentes, réniformes (en forme de rein, échancrées à la base et arrondies au sommet) et monospermes (fruits ne renfermant qu'une seule graine). (A. Gobin.)

Cette plante est bisannuelle, c'est-à-dire qu'elle périclite au bout de deux ans. Ses produits sont peu abondants et moins recommandables que quelques autres légumineuses pour leur qualité ; sous ce rapport, elle n'est certainement pas à comparer au trèfle ; mais ce qui devra nous la faire préférer à ce dernier, c'est qu'elle a l'incomparable avantage de se développer sur les terrains secs où le trèfle ne réussit pas.

Elle convient aux prairies et aux pâturages ; cependant, il vaut mieux ne la faire entrer que dans les pâturages, parce que dans le premier cas son rendement est excessivement faible, ce qui n'arrive pas dans le second, car elle est douée d'une force de végétation peu commune et les animaux qui la rasent incessamment ne l'arrêtent pas dans sa pousse, de sorte qu'elle est toujours prête à leur fournir une nouvelle dose de substances alimentaires.

Comme pâturage à moutons surtout, elle ne craint pas la concurrence. Je ferai remarquer en passant que les moutons

n'ont une santé florissante et une grande vigueur que lorsqu'ils prennent leur nourriture sur les terrains secs ou bien assainis ; or, c'est dans ces circonstances que la lupuline se développe le mieux, par conséquent, devrait-on toujours réserver ces pâturages pour les moutons à l'exclusion de tous les autres animaux de la ferme.

Enfin, la lupuline est par excellence la plante des terrains pauvres, et par elle on peut leur faire acquérir une certaine fertilité au moyen des déjections que le bétail y dépose.

Généralement on la sème le printemps dans une céréale et surtout dans l'orge à raison de 12 à 13 livres par arpent, si on la cultive seule ; mais très-souvent on la mélange avec les trèfles, les vulpins, les fétuques et autres graminées, dans ce cas, on ne la fait entrer que dans la proportion de 3 à 6 livres par arpent.

#### SAINFOIN COMMUN.

Le sainfoin est vivace et se reconnaît à ses tiges dressées ascendantes, pubescentes ; à ses feuilles composées de 13 à 19 folioles oblongues ; à ses stipules membraneuses (*planes, minces, flexibles, plus ou moins transparentes*), aristées (*munies d'une arête*) ; à ses pédoncules longs ; à ses fleurs rosées, en épi conique ; à sa gousse marquée de fossettes, à faces et bords dentelés, épineux. — (L'abbé Provancher.)

Le sainfoin est encore une de ces rares plantes qui semblent peu se préoccuper de l'abondance de la nourriture que le sol peut lui fournir, pour cette raison et pour beaucoup d'autres, il est particulièrement appelé à résoudre le problème si difficile de l'amélioration des cultures pauvres ; problème que l'on peut résumer ainsi : La terre produit peu, parce qu'elle ne reçoit pas d'engrais ; et elle ne reçoit pas d'engrais, parce qu'elle produit peu. En effet, depuis l'introduction de cette plante, des pays entiers appauvris par une mauvaise culture, ont pu entretenir assez de bestiaux pour suivre une culture profitable.

Le sainfoin vient de préférence dans les terrains secs, légers ou calcaires et exposés dès le printemps à la sécheresse.

On le sème à raison de 4 minots de semence de bonne qualité par arpent.

#### TRÈFLE BLANC.

Le trèfle blanc ou trèfle rampant est vivace et glabre ; ses tiges sont rampantes, diffuses (*étalées sans ordre apparent*), de six à douze pouces de long, ses folioles sont ovoidales (*en forme d'œuf dont la partie la plus large est au sommet*), ou rhomboïde (*ressemblant à un lausange*), obtuses ou échancrées, denticulées ; ses stipules sont scarieuses (*ressemblant à du parchemin et non vertes*), lancéolées, brusquement subulées (*se terminant en arête comme une alène*). Ses fleurs sont en têtes globuleuses, à pédoncules longs, anguleux, blanches, quelquefois purpurines et devenant d'un brun sale en se desséchant. Sa gousse est sessile (*privée de support*), linéaire, à 3 à 4 graines. — (L'abbé Provancher.)

Cette légumineuse est une des plus importantes plantes fourragères que nous connaissions, surtout pour la formation des pâturages ; souvent elle croît spontanément dans les terrains convenables et les animaux que l'on y met paquer le consomment avec avidité ; les vaches laitières se ressentent de cette nourriture par une augmentation de lait.

Mais ce n'est pas dans les pâturages seulement que le trèfle s'emploie, on le fait aussi entrer dans la plupart des prairies à faucher dont il garnit le pied, et empêche le sol de se dessécher.

Cette plante est encore précieuse par sa faculté de venir dans tous les sols, depuis les plus secs jusqu'aux plus humides. Avec quelques soins on peut donc former, au moyen du trèfle, d'excellents pâturages sur les terres les plus mal partagées

sous le rapport de la fertilité. Et, certes, cet avantage n'est pas à dédaigner : Les terres sèches surtout, ont, aux yeux des cultivateurs, une très-mauvaise réputation, bien méritée néanmoins. En effet, les animaux y souffrent, et un bien petit nombre peut y vivre, surtout si l'été n'est pas humide ; mais par l'introduction du trèfle blanc, on corrige en grande partie cet inconvénient. Dès qu'il a pris racine dans le sol, il résiste facilement à la sécheresse, aux blessures que lui infligent les bestiaux en le rasant, et semble renaître avec une nouvelle vigueur toutes les fois qu'une bonne rosée vient l'humecter.

Si donc le trèfle blanc a des avantages aussi grands, n'est-il pas de l'intérêt du cultivateur de le semer partout où il en aura besoin pour la consommation de son bétail pendant l'été. Ce sera une dépense de plus, nous en convenons ; mais sachons entendre l'économie : l'économie est certainement une des conditions principales pour réussir en agriculture, et malheur à celui qui ne sait pas établir un juste équilibre entre ses dépenses et ses recettes. Mais nous n'appelons pas dépenses, l'achat d'une graine destinée à faire pousser deux bins d'herbe sur une étendue où précédemment il n'en poussait qu'un. Le trèfle blanc est cette plante, et la plupart de nos concitoyens qui dans ce moment suivent la noble carrière agricole, savent l'apprécier aussi bien que nous.

La quantité de graines par arpent est de 6 à 8 livres. Le semis se fait à la volée ; mais comme la graine de trèfle est fine, ce serait une excellente pratique de la mélanger avec de la cendre, ce qui rend sa dispersion sur le terrain plus régulière.

(A continuer.)

## REVUE DE LA SEMAINE

Dans notre dernière *Revue*, nous avons, en signalant le vote des Chambres, lequel réduit à \$32,000 les appointements de Son Excellence le Gouverneur-Général, fait usage d'une manière de dire qui exagérât la portée de ce vote. La motion amendée n'a pas passé par toutes les épreuves exigées ; elle doit être soumise au Sénat qui, dit-on, la rejettera à une grande majorité.

Tous les journaux répètent qu'il est bruit que M. Howe, le chef des anti-fédéraux néo-écossais, sera nommé lieutenant-gouverneur de l'Australie du Sud. L'occupation d'un poste aussi honorable devra nécessairement ramener la paix et la tranquillité dans l'âme de ce Monsieur.

Comme on le sait depuis longtemps, les Américains ont une grande tendance à venir pêcher clandestinement dans nos propres eaux ; c'est à un point tel que le gouvernement canadien est obligé d'envoyer tous les ans dans le golfe un petit vaisseau de guerre pour leur donner la chasse. Notre gouvernement a de plus jugé à propos d'imposer sur les navires étrangers qui auraient accès à nos pêcheries un droit de \$4 par tonneau. Or, le Congrès américain a dernièrement adopté la résolution suivante : "Le président est requis d'envoyer un nombre suffisant de navires de guerre aux pêcheries du golfe St. Laurent, dans les parages des provinces anglaises, afin de protéger les navires américains dans l'exercice des droits qui leur sont reconnus par les traités en vigueur." En conséquence, le secrétaire de la marine prend ses dispositions pour envoyer une escadrille de navires de guerre dans les eaux du golfe. La *Minerve* dit à ce sujet que les droits auxquels la résolution fait allusion sont ceux qui, consacrés par le traité de 1803, permettent de pêcher à une lieue de nos côtes ; que les Américains prétendent que les baies sont naturellement comprises dans cette désignation et qu'ils ont droit de pêcher dans nos baies à une lieue des côtes,

mais que c'est à tort, car les meilleures autorités, et américaines et anglaises, sont unanimes à dire que le rivage ne compte qu'à partir d'une ligne droite tirée d'un point le plus avancé dans la mer à l'autre le plus avancé ensuite, de sorte que, d'après les résolutions du traité de 1803, les Américains, loin d'avoir le droit de venir pêcher dans nos baies, sont tenus de rester en dehors et à la distance d'une lieue. Le *Courrier des Etats-Unis* dit que la presse de New-York désapprouve en général la conduite du Congrès en cette circonstance et il ajoute avec beaucoup de raison : " Nous pensons que le Congrès a assez de besogne sur les bras pour exercer ses talents ailleurs qu'au dehors. Qu'il s'occupe, d'abord, de nous tirer des embarras où nous sommes plongés. Nous avons assez de mal à chercher à réunir les fragments épars et disjointes de la république, sans nous engager dans aucune controverse avec une puissance étrangère."

Le quatrième Concile provincial, qui s'est ouvert le 7 du courant, s'est terminé jeudi dernier, le 15. Nous avons donné le résumé du sermon qu'a prononcé Mgr. Langevin à la première session publique. Celui de la seconde a été prêché par Mgr. Laflèche qui, après avoir fait un exposé des luttes, des terribles épreuves et des gloires de l'Eglise au temps présent, a montré que sa vie dans tous les siècles a été un tissu de combats et aussi de triomphes. A la troisième et dernière session publique, le sermon a été donné par Mgr. Laroque. Il a pris pour sujet l'unité de l'Eglise, dont il a mis en relief les signes caractéristiques : une même foi, un même et seul chef, les mêmes sacrements ; puis il a terminé par des réflexions pratiques, recommandant par-dessus tout aux fidèles un attachement sans bornes au Chef de l'Eglise, le centre de l'unité catholique.

A propos de la célébration de ce Concile, un journal protestant de Montréal, et des plus fanatiques, a eu l'impudence de comparer la réunion de nos vénérables évêques aux infâmes conciliabules de féniens et de cette société secrète qui vient de se former chez nos voisins et qui est dite Ku-Klux-Klan. Un journal protestant de Québec, le *Mercury*, s'est chargé de lui faire la leçon et la lui a faite en des termes qui devraient couvrir de honte certaines feuilles canadiennes-françaises, puisqu'elles aussi font le vil et sacrilège métier de bafouer et d'injurier nos prêtres et nos évêques. Il faut espérer que la leçon portera d'heureux fruits. Voici un extrait de l'article du *Mercury* : " Il n'y a pas un peuple, dans tout l'empire britannique, qui soit plus généreusement tolérant envers ceux qui diffèrent avec eux de croyance religieuse, que les canadiens-français. Qui donc ne connaît pas la loyauté distinguée que les membres de leur clergé ont pour la couronne britannique ? Qui donc encore n'a point admiré et n'admire pas tous les jours l'exquise courtoisie que les prêtres catholiques romains exercent envers les membres du clergé des autres dénominations religieuses ?

" On les a toujours vus de la politique de conciliation et faire preuve d'un grand respect pour les sentiments de la minorité anglaise protestante."

Le *Mercury* rappelle ensuite que le clergé canadien, dépouillé, lors de la conquête, d'une grande partie de ses biens au profit des protestants, n'a jamais cessé cependant de se montrer noblement et héroïquement fidèle et loyal envers l'Angleterre. Il termine en disant :

" Nous pouvons facilement nous délivrer d'un *Ku-Klux-Klan* ou d'un *féniens*, mais que Dieu protège la Puissance contre les publications licencieuses du *Witness* de Montréal."

Sa Sainteté Pie IX a adressé aux évêques de la Province de Québec et à leur clergé une lettre dictée par un cœur d'où débordent l'affection et la joie. Il veut, dit-il, écrire lui-même

pour dire combien il est charmé du dévouement de nos zouaves, qu'il appelle *troupe d'élite*, de même que de la foi, de la religion et de la piété du peuple canadien. Il veut encore que sa lettre soit la preuve et le gage d'une reconnaissance toute particulière ; il prie Dieu de conserver dans tous les cœurs les belles dispositions qui les animent, et il donne sa bénédiction apostolique à nos évêques et à tous ceux dont ils sont chargés.

Dans une lettre adressée au *Nouveau-Monde*, en date du 29 avril, M. J. Chantrel dit en parlant du Chef de l'Eglise : " Pie IX ne désespère pas de l'avenir ; il rappelle au bercail les brebis dispersées de l'Orient et de l'Occident ; il a donné à l'Eglise sa plus puissante protectrice en ménageant à la Vierge son plus beau triomphe sur la terre, et le grand concile qu'il prépare ne doit-il pas être comme l'instrument de la reconstruction de l'unité. Que de grandes choses, que de progrès accomplis depuis quinze ans ! que de grandes choses, que de progrès préparés ! Si le David qui est maintenant sur la brèche, qui combat chaque jour, qui est en butte à toutes les attaques et qui prépare avec tant de soin les matériaux du temple, ne peut en achever l'édification, que n'est-on pas en droit d'attendre de Salomon qui lui succédera, de ce prince de la paix qui n'aura plus qu'à recueillir le fruit de tant de luttes et de tant de souffrances ! "

Le second détachement des zouaves pontificaux canadiens est parti de Montréal vendredi dernier pour New-York, d'où il s'embarquera pour le Havre. Ils sont au nombre de 23 et accompagnés par M. l'abbé Michaud, professeur au collège de Joliette.

#### Etude sur le cheval percheron---Peut-il améliorer la race canadienne ?

##### RAPPORT A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU BAS-CANADA (Suite et fin.)

1o. M. Bella, directeur de Grignon, a répondu en substance que le cheval percheron convient mieux aux conditions de l'élevage en Canada que le cheval normand. 2o. Que les étalons normands coûtent plus cher encore que ceux du Perche. 3o. Que si le percheron a été modifié par les circonstances générales, cela est bien plus vrai du cheval normand. 4o. Qu'il est bien peu de races entièrement homogènes et pures, tant en France qu'à l'étranger ; mais qu'il en est peu dont les caractères soient aussi uniformes et persistants que ceux de la race percheronne. Il faut seulement choisir convenablement les étalons, et ne pas acheter des boulonnais sous le nom de percherons. 5o. Que l'ancienne race normande qui a fourni au Canada la souche de ses chevaux n'existe plus ; qu'elle a été remplacée par la race *anglo-normande*, qui comme tous les croisements est peu stable. Elle dérive du *race-horse* qui ne convient pas aux conditions climatiques et agricoles du Canada. 6o. Que le percheron est, parmi les races améliorées tant en France qu'en Angleterre, celle qui s'accommodera le mieux d'une faible nourriture en hiver, et de maigres pâturages en été, surtout si on a recours au type le plus petit du percheron.

Après cette citation, l'auteur du rapport précité fait observer que les partisans du percheron-canadien ne trouveront pas dans la lettre de M. Bella tout ce qu'ils auraient voulu y voir. Ils ne trouveront pas que le cheval canadien puisse être amélioré par la race normande, puisque celle-ci n'existe plus, ayant été remplacée par l'*anglo-normande* qui ne donne que des chevaux de luxe. Ils verront que le percheron est une race améliorée. M. Bella se garde bien de dire qu'elle est fixe, car elle est de formation récente. Elle n'a donc pas la faculté de se reproduire elle-même d'une manière constante, ni de transmettre

ses qualités à ses descendants avec certitude, en dehors des circonstances particulières qui l'ont faite ce qu'elle est. M. Bella insinue que le percheron est préférable à l'anglo-normand pour améliorer la race canadienne. Personne ne le contestera. Mais cela ne décide pas la question de sa supériorité absolue. De ce qu'elle vaut mieux que cette race, il ne s'en suit pas qu'elle ait ce qu'il nous faut.

M. Bella dit qu'au lieu de percheron il ne faut pas acheter de boulonnais. Il insinue sans doute qu'il y a des méprises à ce sujet. Il est en position d'en savoir quelque chose.

Tous les zootechniciens à qui l'auteur du rapport s'est adressé ont tous déclaré qu'en fait d'amélioration du bétail, il ne faut jamais oublier que les aptitudes et la conformation des animaux sont l'expression exacte des conditions culturelles dans lesquelles ils se produisent et se développent, ou en d'autres termes de la nourriture qu'ils consomment. L'insuccès à peu près constant des tentatives d'amélioration faites au mépris de ce principe en est une preuve convainquante. De là les économistes ont conclu que les spéculations auxquelles le cultivateur peut fructueusement se livrer, en matière de bétail sont subordonnées à l'état de sa culture. Tels fourrages, tels bestiaux. Il ne faut donc jamais considérer les animaux à un point de vue absolu, sans aucun souci des situations dans lesquelles ils doivent être utilisés. Ce serait manquer à la fois aux lois du bon sens et aux enseignements journaliers de la pratique.

Pendant les trente dernières années, dit M. A. Sanson, on a essayé en France autant de méthodes différentes pour améliorer l'espèce chevaline par le croisement des races entre elles. Tous ces essais n'ont produit que de tristes mécomptes, parce que les éleveurs trompés par ceux qui leur parlaient au nom de la science, n'ont jamais compris cette vérité maintenant acquise, que les races ne peuvent pas s'améliorer par le croisement seul, indépendamment du climat, de la nourriture et du traitement auxquels les animaux doivent être soumis.

L'auteur conclut ainsi son étude :

« Les destinées chevalines du Canada ne sont aujourd'hui aux mains de personne. Ce ne serait pas un mal si au moins de saines notions sur le choix des reproducteurs de même que sur l'appareillement, le croisement ou l'élevage étaient plus généralement répandues. Malheureusement, nous sommes bien loin encore de ces connaissances même élémentaires, sans lesquelles pourtant il est impossible de rien faire de bon. Nous n'avons pas non plus une expérience suffisante pour nous guider sûrement. Chaque éleveur abonde en son sens, marchant au hasard, sans suite dans les procédés d'amélioration, parce que les idées ne sont contrôlées par aucun principe de zootechnie ni de physiologie. Que résulte-t-il de cet état de choses?—Des tâtonnements, des essais manqués, un pêle-mêle et une confusion qui retiennent les gros bataillons des producteurs du bétail dans une grande défiance contre toute tentative d'améliorer. Les membres de la Chambre d'agriculture eux-mêmes témoins de toutes les hésitations de l'opinion, tiraillés en tous sens par les préconisateurs de systèmes opposés, ne savent plus à quoi s'en tenir.

« La Chambre fait donc acte de sa sagesse toutes les fois qu'elle hésite à accorder les faveurs de son budget ou même l'appui moral de sa recommandation à un système quelconque, par cela même qu'il est nouveau. Elle fait acte de sagesse quand elle demande au nouveau venu de produire des faits à l'appui des belles théories qu'il préconise. Car en zootechnie comme en agriculture, il n'y a que les faits qui puissent inspirer confiance et amener les améliorations que l'on poursuit. Or ces faits existent. Nous avons sous la main quelques éléments d'une expérience qu'il serait bon de recueillir. Plusieurs sociétés d'agriculture ont importé des percherons. Les produits de ces animaux auront acquis assez de développement l'automne prochain

pour offrir des sujets d'observations et d'études d'un grand intérêt. Chaque société devrait faire examiner tous ces poulains par des hommes compétents, également forts sur la théorie et sur la pratique, et surtout sans parti pris. Ceux qui veulent avoir des percherons aimeront sans doute à connaître leur valeur comme reproducteurs avant de faire de grandes dépenses. La chambre elle-même pourrait favoriser cet examen. En agissant ainsi on saurait bientôt à quoi s'en tenir. »

F. PILOTE, Ptre.

Au Major Campbell,

Président de la Chambre d'agriculture.

Collège de Ste. Anne, 7 mars 1868.

### Les poux de mouton, et le moyen de les détruire

Tous les animaux ont des parasites qui vivent à leur dépens, les uns sur leur peau, les autres dans l'intérieur de leur corps. Le cultivateur doit, autant qu'il est en son pouvoir, délivrer de ces parasites les animaux qui, réduits à la domesticité, prospèrent par les soins intelligents de l'homme qui est leur maître, ou dépérissent par suite de sa négligence.

Outre les mouches qui le piquent pour boire son sang, celles qui déposent dans une plaie les vers qui rongent les chairs, celles qui déposent à l'orifice des narines les vers qui produisent les œstres, outre tous les vers dont elle avale les œufs avec ses aliments, qui vivent dans l'intérieur de son corps, la brebis a aussi des poux qui sont, particuliers. L'un, *hippobosca ovina*, bien connu des propriétaires de troupeaux, est gros à peu près comme une punaise; à l'œil nu, il est brun; si on le regarde à la loupe, les six pattes et la partie antérieure du corps sont brunes; le corps est grisâtre avec des taches noires; la tête est terminée par une sorte de trompe recourbée en bas (un rostre), et tout le corps est couvert de poils rudes peu épais. Il est très-agile; si, à la tonte, un de ces poux est coupé en deux par les ciseaux, on voit sa partie antérieure courir rapidement et vivre encore longtemps.

Si l'on voit suspendu à des brins de laine un corps ovale luisant, ressemblant assez, pour la couleur et la forme, à un petit pepin de pomme, on a alors non pas l'œuf, mais la chrysalide déposée par la femelle du pou, car cet insecte appartient à la classe de ceux dont la femelle met au monde ses petits sous la forme de nymphes (les *hippoboscides*).

Quelquefois ces poux se multiplient de manière à faire beaucoup souffrir les bêtes. Stephens dit que, si on achète des moutons maigres pour les nourrir avec des turneps, c'est au moment où ils commencent à engraisser que les poux se multiplient d'une manière étonnante. Ici, ce sont les agneaux qui en souffrent le plus, et, quelquefois à la tonte, ils ont à la partie antérieure du cou des places qui en sont littéralement couvertes. Après la tonte, les poux disparaissent entièrement, et c'est pour les éleveurs un motif suffisant pour tondre souvent les agneaux âgés seulement de trois à quatre mois. Beaucoup de poux sont coupés par les ciseaux des tondeurs, beaucoup restent dans la toison; les agneaux se grattent avec leurs pieds de derrière, les font tomber. Les brebis, avec leurs dents, en débarrassent les agneaux, de sorte qu'au bout de deux jours on n'en voit plus; même à la pâture, les bergeronnettes viennent se percher sur le dos des bêtes et prennent les poux et les mouches.

Les brebis sont encore tourmentées par une autre espèce de pou, *pediculus ovis*, que les naturalistes nomment *trichodectes sphaerocephalus*; celui-ci est très-petit, et il faut y regarder de près pour le voir quand on entr'ouvre la toison d'une bête qui en est affectée. Il est rouge, et il a à peu près l'apparence d'un grain de sable. Ce sont surtout les antenais qui ont à souffrir.

de ce dernier pou pendant l'hiver, et particulièrement par les temps pluvieux.

Il y beaucoup de moyens à l'aide desquels on peut détruire les poux. L'onguent mercuriel est un moyen certain, mais son emploi peut être dangereux. Il n'en faut pourtant pas une grande quantité; il n'y a pas longtemps que j'ai fait passer les poux d'un jeune chien d'arrêt qui en était couvert, et pour cela il a suffi d'en frotter avec le doigt quatre places, derrière les oreilles et aux épaules, où il y avait plus de poux que de poils. Il paraît que l'action de l'onguent mercuriel s'étend sur toute la peau de l'animal, et c'est précisément là ce qui en fait le danger.

J'ai essayé la poudre insecticide, j'en ai répandu une très-petite quantité sur des poux, et ils n'ont pas tardé à mourir; mais il en faudrait une bien grande quantité pour en répandre sur tout le corps d'une brebis. La laine grasse de suint ne permet pas à la poudre de s'étendre comme sur le dos d'un chien; ce serait un moyen fort coûteux et d'une application difficile. En outre, la poudre qu'on trouve dans le commerce est souvent mauvaise.

Le remède le plus simple et le plus généralement employé, c'est le jus de tabac.

Pour obtenir le jus de tabac, on prend du tabac en feuille, une livre; et on le fait lentement bouillir pendant plusieurs heures dans une pinte d'eau. Chez moi, je fais verser sur le tabac de l'eau bouillante; puis on place le pot sur le foyer de la cuisine et on le laisse là, pendant 24 heures, plutôt infuser que bouillir; ensuite on le presse-entre les mains pour en exprimer tout le liquide. On remet le tabac dans le même vase. On verse dessus une demi-pinte d'eau chaude; on le fait de nouveau bouillir, puis on le presse encore une fois. De ces deux opérations on obtient une pinte de jus. On met ce jus dans une bouteille que l'on ferme avec un bouchon de liège traversé par un tuyau de plume qui ne laisse sortir le liquide que par un très-petit filet. Dès que le berger s'aperçoit qu'une bête se frotte et cherche à se gratter, il la prend, et, la tenant par la tête entre ses jambes, il l'entr'ouvre la laine et répand du jus dans les endroits où il le juge nécessaire.

(Le Sud-Est.)

FÉLIX VILLEROY.

### Le verger

Voici le temps de faire visite aux arbres fruitiers. Cette revue du printemps est nécessaire, si l'on veut que l'automne nous apporte de nombreux et bons fruits. Il est rare qu'il ne se trouve pas d'arbres qui réclament des soins particuliers. Le froid et la neige ont pu leur faire tort, sans mentionner les cruautés que quelques-uns ont eu à endurer, au temps de la récolte, de la part de certains gourmands marâtres. Si ces pauvres arbres pouvaient faire des révélations, que d'atrocités et de brigandages ils nous feraient connaître!

Il faudra donc tailler, retrancher, cicatrifier. Pour se guider sûrement dans ce soin que réclame le verger, nos cultivateurs pourront consulter avec profit l'excellent petit ouvrage de M. l'abbé Provancher, qui a pour titre : *Le Verger Canadien* etc. Nous leur conseillons de se le procurer. Ils le trouveront à la librairie agricole de la *Gazette des Campagnes*.

### Petite chronique agricole

Tout le monde a salué avec bonheur l'arrivée prématurée du printemps qui a permis de semer à la fin de mars, et malgré tout cela, la végétation n'en est pas plus avancée, nous dit un correspondant des Trois-Rivières dans le *Journal de Québec* du 11 courant. Les nuits ont presque toujours été froides, accompagnées de gelées blanches. Les vents froids de nord-est ont

été les vents dominants. La terre n'a pu dégeler qu'à la surface : elle n'a pas encore été suffisamment réchauffée.

La neige ne l'a pas assez protégée l'automne dernier contre les grands froids. Malheureusement le même inconvénient s'est répété ce printemps. Découverte de très bonne heure elle a été exposée à toutes les gelées. Cependant grâce au beau temps, les semences se font partout plus facilement et surtout plus rapidement que le printemps dernier. Ce qu'on désire c'est une pluie douce et un temps chaud. On dit que les arbres fruitiers commencent à peine à bourgeonner.

On voit par ce qui précède que nos amis du district des Trois-Rivières ne sont pas plus favorisés que nous. Ici les semailles sont aussi en progrès sur les années dernières, et les premiers grains confiés à la terre lèvent partout. La pluie abondante tombée durant ces jours derniers est un véritable bienfait. On voit reverdir les champs. Si la chaleur peut succéder une bonne fois au froid, tout va promptement changer d'aspect.

N'oublions pas de remercier la Providence de ses dons en travaillant à nous en rendre dignes. L'occasion est belle. C'est cette semaine même que se font les touchantes prières des Rogations. L'Eglise, comme une bonne et tendre mère, nous est entièrement dévouée : elle s'occupe non-seulement de nos intérêts éternels, mais encore de notre bonheur terrestre. Elle prie en ces jours pour faire descendre sur nos champs arrosés de nos sueurs les bénédictions du ciel. Elle veut que l'homme se rappelle que s'il sème et arrose, Dieu seul donne l'accroissement. Lui seul, en effet, est le maître des éléments, et lui seul peut par conséquent les empêcher de se ruer sur les moissons pour les détruire. Conjurons-le donc de les conduire de manière à nous favoriser. Il faut si peu de chose pour faire périr des plantes aussi fragiles que celles qui recouvrent nos champs. Un peu plus ou un peu moins de soleil ou de pluie, une rosée trop abondante, une baisse subite de la température, des légions d'insectes, etc.; voilà autant de dangers sérieux, surtout à l'époque de la floraison. Toutes nos espérances peuvent disparaître en un instant.

Attachons un grand prix à ces supplications publiques adressées au Père céleste pour nous obtenir le pain de chaque jour. Que les familles pieuses conservent la louable coutume d'envoyer aux offices des jours des Rogations quelqu'un de ses membres pour solliciter les faveurs du bon Dieu! La prière! oh! c'est la meilleure de toutes les recettes que nous puissions vous donner; elle surpasse par son efficacité tous les procédés d'agriculture les plus vantés. Sur ce point n'oublions jamais les beaux exemples de foi de nos ancêtres qui ne mottaient jamais la main à la charrue sans recourir au signe de la croix, et qui aux approches de la moisson visitaient leurs champs en murmurant de saintes prières. La conservation de ces pieuses traditions ne saurait nous empêcher de suivre la voie du progrès.

Le *Journal des Trois-Rivières*, dans son No. du 15 courant, nous dit que M. Narcisse Grenier de St. Grégoire est un cultivateur modèle, et il le prouve par les faits suivants. Ce monsieur a un bœuf qui, à l'âge de 31 mois, pesait 1606 livres. Douze de ses moutons d'un an à deux ans ont donné 144 lbs. de laine, et un autre mouton d'un an a donné 12½ lbs. L'automne dernier il a réalisé une somme de \$81 par la vente de 5 agneaux, et il a dernièrement vendu un poulain \$250.

M. Grenier cultive dans Aston 108 arpents de terre, à part ses autres propriétés. Comme le démontrent ces faits, M. Grenier jouit à juste titre d'une belle réputation, comme éleveur. Il est un de ceux parmi nos cultivateurs qui peut être cité comme modèle en ce genre. Aussi a-t-il remporté, à presque toutes les exhibitions du comté, les premiers prix pour ses animaux.

55 Pour les Recettes voir à la 1ère page des annonces.

## FEUILLETON

## LE CAPITAINE AUX MAINS ROUGES

## VIII

## Révolte

(Suite.)

En ce moment la voix de Roscoff commanda une manœuvre.

— Etes-vous décidés à la révolte ? demanda Normand.

— Nous voulons rendre ses boulets à la corvette.

— Eh bien donc, ne répondez pas à l'ordre du capitaine. »

Roscoff répéta le commandement.

Flambard comprit ce qui se passait : un coup de sifflet appela auprès de lui les mousses et Faribole.

— Songez que vous êtes responsables de l'ordre que je vous donne, dit Roscoff qui vit que l'heure de la lutte était venue.

— La bataille ! la bataille ! » répondirent-ils.

Normand et ses camarades s'avancèrent d'un air menaçant.

— Pilotin, dit Roscoff, prévient les officiers que je les demande. » Puis avisant le matelot qui semblait le plus animé par les conseils de Pierik, le capitaine le saisit par le collet, et le remettant à Flambard :

— Attache-le au pied du mât, » dit-il.

Cet ordre n'était pas facile à exécuter. Normand se débattait entre les mains robustes de Flambard, et opposait une vive résistance.

En ce moment un des officiers parut sur le pont ; bientôt l'état-major suivit, entraînant du côté de Roscoff une partie de l'équipage.

Le vent venait de changer. La tempête menaçait d'éclater, et ce n'eût pas été trop de tout l'effort des volontés réunies de ces hommes pour lutter contre la bourrasque. Mais les violences de l'indiscipline éclatèrent, les matelots tentèrent de s'emparer des canons ; les soldats, dont une partie était du côté des révoltés, ne parvenaient point à contenir les mutins. Le danger éclatait partout. Le tonnerre grondait, la mer battait avec furie les flancs du navire. L'officier de quart, occupé à lutter avec ses camarades contre l'envahissement du gaillard d'arrière, ne pouvait en ce moment s'occuper du navire. Les huniers amenés sur les tons des mâts se gonflaient de vent, ralinguaient ou battaient en furie contre les hunes, selon que les vagues faisait aller le navire à babord ou à tribord, au vent ou sous le vent. L'aspirant qui se tenait à la barre ne pouvait rester maître de la frégate. C'était un enfant de seize ans, et l'énergie de Flambard eût été à peine suffisante.

Les révoltés s'étaient armés à la hâte, les uns de haches, d'anspects ou de pinces empruntés à l'armement des canons du gaillard d'avant et de la batterie ; les autres d'avirons pris dans la chaloupe ; ceux-ci de cabillots de fer ou de bois, ceux-là de chandeliers de hunes que l'on avait démontés.

Le parti du capitaine était de beaucoup inférieur en nombre ; seulement de ce côté on était pourvu d'armes et de fusils.

Au moment décisif, Candole, fidèle à ses principes sur la discipline, passa du côté de Roscoff.

Quand tout fut prêt, et que la mêlée parut imminente, Roscoff fit croiser quelques bayonnettes ; puis, s'adressant au matelot qui avait crié le premier : A bas le capitaine ! et qui était encore à la tête des meneurs :

— Rublot, dit-il, viens me demander pardon.

— Moi ! hurla Rublot, moi demander pardon ?

— Ou tu seras pendu, » ajouta froidement Roscoff.

Alors le capitaine jeta le sabre qu'il tenait à la main, prit un de ses pistolets, l'arma, et, sans paraître ému, marchant droit au robuste matelot entouré de factieux, il le saisit brusquement au collet, pendant qu'il dirigeait le canon de son arme vers celui des mutins qui s'élançaient au secours de Rublot.

— A nous deux, » dit-il ; et il l'entraîna sur le gaillard d'arrière.

L'instinct du matelot hardi à la lutte, prêt à montrer ses poings, à relever ses manches et à jouer du bâton, l'emporta sur le sentiment de la dignité de son grade. Le lutteur de la Basse-Bretagne reparaisait tout entier.

Celui que le capitaine avait menacé de son pistolet ne fit qu'un bond. Il coupa brusquement le chemin à Roscoff et lui asséna un coup de pince qui aurait fait chanceler un moins robuste. Roscoff, malgré la violente douleur qu'il ressentait et la commotion imprévue du choc, ne lâcha pas Rublot qui suffoquait, et se tournant vers le matelot, il lui brûla la cervelle.

Un tumulte épouvantable éclata.

La mêlée devint effrayante. Les mutins sentaient qu'il fallait vaincre ou se voyaient perdus ; les amis de Roscoff comprenaient la nécessité de terminer un plus vite cette scandaleuse révolte. Les officiers fidèles et Flambard tuèrent d'une seule décharge de leurs pistolets cinq des factieux les plus ardents. Faribole assomma avec un aviron un aspirant qui avait aidé et poussé à la révolte. Roscoff ne lâchait pas son prisonnier. Les partisans de Normand, de Rublot et de Maclou, en voyant s'entasser les morts de leur côté, se demandaient jusqu'où irait le châtement des coupables. Roscoff semblait terrible dans ce moment. Ses yeux lançaient des éclairs, sa voix tonnait, la crosse de son pistolet semblait une massue,

Une voix de matelot cria :

— Rendez-nous Rublot, et nous mettrons bas les armes.

— Mieux vaudrait demander ta propre grâce que de t'occuper de ce bandit, » répondit Roscoff.

Une balle siffla et blessa le capitaine à la joue.

Il étancha le sang qui coulait, d'une voix forte et calme commanda la manœuvre, fit jeter six cadavres à la mer, et, sans paraître se soucier de la rébellion qui bouillonnait encore, il s'écria :

— Justice maintenant ! justice au nom de la République.

— Certainement la discipline a été méconnue et la hiérarchie oubliée, » grommela Candole.

Flambard, Guilanek et les matelots fidèles n'avaient point posé leurs armes ; les officiers qui avaient pris le parti des rebelles commençaient à se repentir.

Trois matelots, Rublot, Normand et Suiffard, celui qui venait de blesser le capitaine, étaient gardés prisonniers par trois hommes robustes.

Roscoff s'adressa à Candole :

— Faites passer de forts cartahus sous le vent, au bout de la vergue barrée et de la grande vergue. . . et un autre à la vergue de misaine.

— Oui, capitaine, répondit Candole d'une voix altérée.

— Vous savez ce que cela veut dire ! demanda Roscoff aux marins.

— Parce que tu fais l'office du bourreau, cela ne t'empêche point d'être un lâche, répliqua Rublot.

— Nous serons vengés, ajouta un autre.

— Soyez tranquilles, dit Roscoff, le gouvernement saura ce qui s'est passé, et je porterai ma tête aux représentants du peuple . . . Je dirai ce que vous avez fait, et quelle justice a été accomplie. . . Ensuite, s'il faut monter à la guillotine, j'y monterai. . . Je suis républicain, mais je respecte le pouvoir, et vous m'avez manqué de subordination et de respect, à moi qui représente ici la République elle-même. . . Vous dites que vous connaissez la loi, eh bien ! je l'applique. »

Candole très-pêlé se trouvait de nouveau devant le capitaine.

— Eh bien, citoyen, est-on paré aux bouts des vergues ?

— Oui, capitaine, répondit Candole plus mort que vif.

— Qu'on accroche ces misérables, tous trois. . .

— Capitaine, balbutia Candole, la hiérarchie. . .

— Sans doute. . . Rublot le quartier-maître au mât d'artimon, le matelot Normand au grand mât, et Suiffard à la misaine. . . » Le plus jeune éclata en sanglots.

— C'est Rublot qui m'a entraîné, répétait-il. . . j'étais un bon matelot, jamais on ne s'était plaint de moi. . . Ma mère ! ma pauvre vieille mère !

— Bah ! dit Rublot, puisque tu vas être pendu à la vergue, comme un harang qu'on va sécher, tu gémis à cette heure. . . Ne l'écoute pas, capitaine : il te ménageait une belle cravate de chanvre, si nous avions mis le grappin sur toi.

— Capitaine ! dit le malheureux, tu ne feras pas mourir un patriote ! »

Les matelots rangés par les passavants étaient teus en respect par les soldats.

Sur un signe de Roscoff, trois soldats s'avancèrent.

(A continuer.)

**RÉCETTES AGRICOLES**

**Moyen d'éloigner des arbres fruitiers les oiseaux destructeurs**

Un journal d'Odessa indique un moyen singulier, mais facile à essayer d'éloigner des arbres fruitiers les oiseaux destructeurs. Ce moyen consiste à suspendre des écrevisses aux branches. Le rédacteur du journal en question affirme avoir vu, dans un jardin appartenant à un amateur intelligent, des merisiers couverts de fruits à peu près mûrs pour la plupart et qui sont aussi bien et même mieux garantis des larrons ailés par six ou sept écrevisses mortes, qu'ils ne seraient par un chasseur armé d'un fusil et placé en permanence au milieu d'un verger. Il est probable que c'est l'odeur de ce crustacé qui éloigne les oiseaux. On sait déjà que l'odeur de l'écravisse est mortelle au charançon; ce redoutable ennemi du blé.—(Courrier de St. Hyacinthe.)

**Nouvelle méthode d'élever des veaux**

Au bout de trois jours, séparez les veaux de leurs mères, placez-les dans une autre étable et nourrissez-les d'un mélange de 2/3 d'avoine et de 1/3 d'orge concassés ensemble; soir et matin vous donnerez à chaque veau une pinte de cette farine, après l'avoir fait bouillir pendant 1 heure dans douze pintes d'eau, que vous ferez refroidir à la chaleur du lait nouvellement trait. Au bout de dix jours, placez au milieu de l'étable un peu de foin, et au bout de deux mois, donnez de la verdure.

Nous pensons qu'il vaut mieux donner trois repas au lieu de deux, et déposer le foin dans une boîte plutôt que dans un râtelier.

**ANNONCES.**

**A NOS ABONNÉS**

Ceux qui désirent payer leur abonnement à la Gazette des Campagnes et qui ne pourraient s'adresser directement à l'Éditeur, à Ste. Anne, pourront le payer en s'adressant à MM. les Agents ordinaires des localités, ainsi que chez les principaux libraires suivants: MM. Rolland et fils, à Montréal; MM. Garant & Trudel, à Québec; M. A. Kérouack, à St.-Hyacinthe.

**A VENDRE**

la LIBRAIRIE AGRICOLE de la Gazette des Campagnes, à Ste. Anne de la Pocatière:

**GRAINES DE JARDINS**

De trèfle et de mil  
&c., &c., &c.

ASSORTIMENT COMPLET ET CHOISI.

**GRAINES DE TABAC**

DE DIFFÉRENTES ESPÈCES.

Toute commande par la poste, pour achat de graines, recevra la plus prompt attention. Les frais de poste pour l'envoi de graines ne sont que d'un centin par once.

**1868 The Canada Farmer 1868**

*Journal semi-mensuel, agricole horticole et s'occupant d'affaires rurales, généralement.*

Cette publication anglaise est la meilleure et la moins coûteuse pour le cultivateur canadien.

Le Canada Farmer jouit d'une popularité sans parallèle. Sa circulation s'élève à 25,000 souscripteurs. L'accueil favorable que le Farmer a reçu est dû sans doute au fait qu'il a répondu à un besoin urgent éprouvé depuis longtemps par les agriculteurs canadiens. Ils avaient besoin d'un Journal spécialement dévoué à l'explication des questions qui les intéressent le plus comme agriculteurs et horticulteurs et ils ont trouvé dans le Canada Farmer ce qu'ils désiraient.

Le Canada Farmer fournit un grand nombre de gravures sur bois, un des agents les plus propres à répandre les idées, qu'aucun autre journal agricole du monde! Il a également fourni plus de matières à lire qu'aucun autre journal publié pour le même prix.

Le Canada Farmer est publié le 1er et le 15 de chaque mois sur une feuille de 16 pages; in quarto, et est adressé franc de port aux prix suivants:

Pour une simple copie \$1.00 par année.

Et aux clubs aux prix suivants:

10 copies.....	\$ 9.00	do
20 do.....	16.00	do
40 do.....	30.00	do
100 do.....	70.00	do

Aux sociétés agricoles qui auront besoin de plus de 125 copies, le Farmer sera adressé pour..... 0.60 do

On ne s'abonne pas au Canada Farmer pour moins d'une année, et tout abonnement commence le 1er Janvier pour jusqu'aux 15 décembre de la même année.

Les sociétés agricoles peuvent recevoir le Farmer au même taux que les clubs et les numéros demandés par elles sont adressés à aucun bureau de poste qui se trouve dans leurs limites territoriales respectives.

Les numéros précédents peuvent toujours être obtenus, vu que le Farmer est imprimé sur caractère stéréotypés.

Comme moyen de publicité il est suffisant de remarquer que tous ceux qui ont quelque chose à vendre, ou qui désirent faire quelque achat soit en animaux, graines, grains, ustensiles d'agriculture, terrain, etc., peuvent, par le moyen du Canada Farmer, faire connaître leur désir directement à toute la population agricole du Canada. S'adresser à

GEORGE BROWN,

Editeur, propriétaire, 26 et 28 King Street East, Toronto, C. O.

**G. AMYOT, AVOCAT**, tient son Bureau au No. 6, Rue St. Louis, Haute-Ville, Québec, (bâtisse des Franc-Maçons) et suit les Cours de Montmagny et de Beauce.

**IMPORTATION DU PRINTEMPS**

**MONTRINY ET BRUNET**

ONT l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public, que leurs MARCHANDISES arrivent graduellement par chaque vapeur, et que, dès à présent, ils étalent un des plus beaux choix qui se puissent voir d'effets de goût et d'utilité.

Pas un acheteur ne doit manquer de visiter son établissement s'il désire faire un choix judicieux, sous le rapport du bon goût, de la qualité et du bon marché.

M. et B. désirent attirer l'attention sur le fait, que leurs marchandises ayant été achetées dans les meilleures maisons manufacturières d'Angleterre et d'Ecosse, au moment de la plus grande baisse en décembre et janvier derniers, ils peuvent offrir leurs effets de 10 à 15 p. 100 plus bas que tous les autres qui ont fait leurs achats plus tard.

Leur assortiment est aussi très-complet pour les Toilettes de Première communion, tel que: Lawn, Mousseline, Point, Dentelle, Mérinos et Alpaca blancs, Gants, Bas, Drap noir, Frappé blanc, etc., etc.

COIN DES RUES DU PONT ET DES FOSSES, SAINT-ROCH DE QUEBEC.

22 avril 1868.

**AVIS.**

A vendre à l'imprimerie de la Gazette des Campagnes:

**COCHONS WHITE CHESTER**

**PURE RACE**

\$8 à deux mois

**PATATES**

**GARNET CHILI**

**30 MINOTS**

PATATES LES PLUS PRODUCTIVES ET DE MEILLEURE QUALITÉ

Prix: Le minot \$1.25—Par 2 minots, \$1.00 le minot.

**RUCHES AMÉLIORÉES**

A VENDRE PAR LE SOUSSIGNÉ.

LES RUCHES ont obtenu une Médaille d'Argent à l'Exposition Universelle de Paris de 1867. Tandis que la Société Centrale d'Apiculture de Paris honorait le Soussigné d'une Abeille d'honneur en Or pour ses services rendus à l'Apiculture.

A vendre chez M. W. EVANS, marché Ste. Anne, Montréal, et par

THOS. VALIQUET

Apiculteur à St. Hilaire.



## AUX CULTIVATEURS ET PROPRIÉTAIRES DE MOULINS

Grando Scierie de l'Isle-Verte  
Convertie en manufacture d'Instruments  
agricoles, etc.

DEFIE TOUTE COMPETITION!!!

Les soussignés offrent en vente, à leur Manufacture d'instruments agricoles, des *Arrache-Patates* perfectionnés qui ne laissent rien à désirer quant à leur bon fonctionnement.

Ils ont constamment en mains : Moulins à battre, Cribles, Charrues de douze modèles, et considérées les meilleures en usage ; Roues pour voitures de toutes espèces ; *Smuts* perfectionnés pour moulins à farine ; Chaudrons à sucre et à soupe ; Poêles de cuisine, de chambre, de parloir et de laiterie ; de différents patrons.

Les soussignés désirent informer les propriétaires de moulins qu'ils seront toujours désireux de recevoir leurs commandes pour toutes espèces de mécanisme se rattachant à la construction de moulins. Ils désirent surtout attirer l'attention des meuniers sur les *Smuts* (machines à nettoyer le grain) perfectionnés, qui ont donné jusqu'à présent beaucoup plus de satisfaction que ceux manufacturés dans d'autres boutiques du Canada.

Nous attirons particulièrement l'attention des cultivateurs, sur le prix réduit des Charrues à renchausser et à faire les sillons. La charrue seule \$5.50, et avec l'appareil à tracer les sillons, \$1.00 de plus, soit \$6.50.

CHS. BERTRAND et ANT. ROUSSEAU,  
Manufacture d'instruments agricoles,  
etc., etc., à l'Isle-Verte.

30 avril 1868.

### DÉPARTEMENT DES

## TERRES DE LA COURONNE.

La plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur en Conseil de faire les nominations suivantes :

PHILIPPE HUOT et EDOUARD PANET-LARUE, écuyers, de Québec, pour être agent conjoint des propriétés appartenant ci-devant à l'Ordre des Jésuites dans le district de Québec, au lieu et place de l'honorable Louis Panet, démissionnaire.

JOSEPH LAURIN, écuyer, de Québec, agent du Domaine de la Couronne censive de Québec et des Trois-Rivières, pour être aussi agent de la Seigneurie de Lauzon et surintendant des lots de grève et à eau profonde dans la Province de Québec, au lieu et place de Félix Fortier, écuyer, avocat, nommé Greffier du Conseil Exécutif de la Province de Québec.

J. O. BEAUBIEN,

Commissaire des Terres de la Couronne.  
2 avril 1868.



## DÉPARTEMENT DE LA MARINE

ET DES

## PÊCHERIES.

OTTAWA, 29 NOVEMBRE 1867.

### AVIS PUBLIC

EST par le présent donné que toutes COMMUNICATIONS relatives aux Lumières, Vaisseaux-Phares, Signaux, Balises, Bouées, Règlementation des Hâvres, Enquêtes sur les Naufrages et leurs causes, Dépôts de provisions et secours aux marins naufragés, Hôpitaux de Marine, Bureaux d'engagement des Matelots, Pilotage, Police riveraine, Inspection des Bâteaux à Vapeur, Classement des Bâtiments, Examen et Octroi du Certificat aux maîtres et contre-maîtres, etc., Vapeurs Provinciaux, Canonnières, Vaisseaux employés à l'amélioration de la navigation, et généralement aux affaires de la Marine pour le Canada devront être adressés.

### Département de la Marine et des Pêcheries, Branche de la Marine, OTTAWA.

et celles relatives à la protection, à la réglementation et au développement des Pêcheries Maritimes, Côtiers et de l'Intérieur, l'Inspection du Poisson et des Huiles de Poisson, et de l'avancement général des Pêcheries pour le Canada, devront être adressés :

### Département de la Marine et des Pêcheries, Branche des Pêcheries, OTTAWA.

P. MITCHELL,

Ministre de la Marine et des Pêcheries.

A vendre, à l'imprimerie de la *Gazette des Campagnes* :

Le *Verger Canadien*, ou culture raisonnée des fruits qui peuvent réussir dans les vergers et les jardins du Canada. Ouvrage orné de nombreuses gravures sur bois. Par M. l'abbé L. Provancher, auteur de la *Flore Canadienne*, d'un traité élémentaire de botanique, etc. Deuxième édition. Prix, 2 chelins.

Les maladies des Patates, des Bette-raves, des Blés et des Vignes, avec l'indication des meilleurs moyens à employer pour les combattre, par A. Payen: Prix, 3s. 9d.



BUREAU DU PERCEPTEUR

DU

## REVENU DE L'INTERIEUR

DU

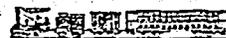
COMTÉ DE KAMOURASKA.

Le Soussigné étant chargé de la Direction et Perception des revenus de l'Intérieur pour la DIVISION DE TEMISCOUATA, donne AVIS : Qu'à l'avenir toutes les personnes qui peuvent avoir affaire avec ce Département touchant les licences pour la vente des liqueurs spiritueuses ou autres, etc., aient à s'adresser à son Bureau, à Ste. Anne de la Pocatière, jusqu'à nouvel ordre.

F. DEGUISE,

P. R. I. C. K.

Bureau du Percepteur du Revenu de l'Intérieur, Comté de Kamouraska.  
Ste. Anne de la Pocatière, 30 avril 1868.



## CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC

De la Pointe-Lévis à la Rivière-du-Loup.

STATIONS.	Aller.	Retour.
POINTE LEVI .....	9 30 AM	4-00 PM
Hadlow .....	9-40	3-50
Chaudière Junction .....	10-05	3-30
St Jean Chrysostôme .....	10-20	3-10
St Henri .....	10-40	2-50
St Charles .....	11-10	2-15
St Michel .....	11-35	1-50
St Valier .....	11-48	1-35
St François ou Berthier .....	12-08	1-13
St Pierre .....	12-20	1-00
ST THOMAS .....	12-40	12-40 AM
Cap St Ignace .....	1-20	12-13
L'Anse à Gile .....	1-32	12 00
L'ISLET .....	{ 1-50	11-45
	{ 2-05	11-30
Trois Saumons .....	2-15	11-15
St Jean Port Joli .....	2-35	10-50
Elgin Road .....	2-47	10-37
St Roch .....	3-00	10-20
STE ANNE .....	3-30	9-50
Rivière Ouelle .....	3-50	9-25
St Denis .....	4-08	9-05
ST PASCAL .....	4-25	8-45
Ste Hélène .....	4-45	8-20
St André .....		8-05
St Alexandre .....	5-15	7-50
Chemin du Lac .....	5-35	7-25
RIVIERE-DU-LOUP .....	5-55	7-00

C. J. BRYDGES,

Directeur-Gérant.

A. S. MACBEAN,

Surintendant local.